

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Étival-Lès-le-Mans, sous la présidence de Madame Laëtitia PICHON.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Laëtitia PICHON,
Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Yves BOURGE, Pascal CHAUVEAU, Rémy COUSIN, Dominique FOLLENFANT, Jean-Michel GROS, Lionel HUBERT, Jacky LECOMTE, Marcel MORTREAU membres titulaires.

Absents et excusés :

Mesdames Corinne LEGUILLON, Édith MÉNAGE, Martine RENAUT
Monsieur Jean-Louis BELLANGER,

Absents :

Messieurs Anthony BRISSAULT, Stéphane BRUNET, Abdelmajid EL ARRASSE, Stéphane LEFFRAY

Était également présente : Mesdames Marie DERVELLOIS, Magali LEMONIER et Cécile RAOULT

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 12

ORDRE DU JOUR

1. Délégation du Président
2. Point Travaux et Études
3. Délibération « Approbation Compte Financier Unique 2025 »
4. Délibération « Affectation des Résultats 2025 »
5. Délibération « Contributions 2026 »
6. Délibération « Budget Primitif 2026 »
7. Délibération « Taux Fongibilité des Crédits »
8. Questions et Informations Diverses

→ Monsieur Lionel HUBERT est désigné Secrétaire de séance.

→ Monsieur le Président fait lecture des PV du Comité Syndical du 22 janvier 2026, le PV est approuvé à l'unanimité.

1. Délégation du Président

Signature de devis :

• Prestation formule d'initiation – BioAvenir	=>	190 €
• Formation SST – CDG de la Sarthe	=>	300 €
• Formation Manipulation Extincteurs – CDG de la Sarthe	=>	210 €
• Entretien robot tondeuse – Équipe jardin	=>	239 €
• Révision Berlingo	=>	462 €
• Panneaux Travaux – DECO72	=>	145€
• Publication (1 page) – Territoires pour demain	=>	3 200 €

2. Point Travaux et Études

→ Étude sur le Roule-Crottes => une délibération a été prise par la commune de Ruaudin le 16/12/2025 pour accepter le projet.

Fin mars, le bureau d'étude remettra l'avant-projet. Un échange avec la DDT pour la demande de dérogation « espèces protégées » est prévu courant mars

→ Étude sur le Rhonne à Mulsanne => réception du rapport de phase 1 et 2 fin janvier, diagnostic partagé à prévoir fin mars, COPIL de restitution après les élections.

3. Délibération « Approbation Compte Financier Unique 2025 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Le Comité Syndical est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'élire à main levée un/une Président(e) de l'assemblée pour le point concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2025 ; le Président ne pouvant légalement être présent au moment du vote.

Après vote, Madame Laëtitia PICHON, est élue, à l'unanimité, Présidente de l'assemblée pour l'approbation du Compte Financier Unique 2025.

Madame Laëtitia PICHON propose au Comité Syndical d'approuver le Compte Financier Unique 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat Global
Recettes	5 743,76 €	556 699,40 €	562 443,16 €
Dépenses	30 673,91 €	446 343,56 €	477 017,47 €
Résultat Exercice	- 24 930,15 €	110 355,84 €	85 425,69 €
Résultat N-1 reporté	33 852,45 €	502 737,75 €	536 590,20 €
Résultat de clôture	8 922,30 €	613 093,59 €	622 015,89 €

Toutes explications entendues, le Comité Syndical, à l'unanimité, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget du SMSEAU.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délibération « Affectation des Résultats 2025 »

Madame Laëtitia PICHON, Vice-présidente déléguée aux finances, expose :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat Exercice	- 24 930,15 €	110 355,84 €
Résultat N-1 reporté	33 852,45 €	502 737,75 €
Résultat cumulé	8 922,30 €	613 093,59 €
Solde des Restes à réaliser	0,00 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Madame la Vice-présidente propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent à reporter en recettes de fonctionnement - ligne R002	613 093,59 €
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2026 en recettes au R001	8 922,30 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, la proposition d'affectation de résultat telle que présentée par Madame la Vice-présidente.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibération « Contributions 2026 »

Madame la Vice-présidente présente le tableau des contributions pour l'année 2026.

Le calcul prend en compte la population suivant la fiche INSEE au 01 janvier de l'année en cours :

EPCI	Montant de la contribution
CdC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé	1 327,36 €
CU Le Mans Métropole	97 060,61 €
CdC de l'Orée de Bercée-Bélois	58 416,56 €
CdC du Sud-Est Manceau	41 661,66 €
CdC Sud Sarthe	11 525,04 €
CdC du Val-de-Sarthe	114 008,77 €
Total Contributions 2026	324 000,00 €

Le tableau du calcul de la contribution est joint en annexe.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, le tableau des contributions pour l'année 2026.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6. Délibération « Budget Primitif 2026 »

Madame la Vice-présidente déléguée aux finances présente le Budget Primitif pour l'année 2026 :

BUDGET PRIMITIF 2026		
SECTION INVESTISSEMENT		
CHP	DÉPENSES	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	16 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	54 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		75 500,00 €
CHP	RECETTES	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 922,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	49 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	7 100,00 €
10	Dotations, fond divers	10 477,70 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		75 500,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT		
CHP	DÉPENSES	Montant
011	Charges à caractère général	898 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	168 800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	49 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 900,00 €
66	Charges financières	11 600,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	4 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 168 100,00 €
CHP	RECETTES	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	613 093,59 €
74	Dotations, subventions et participations	555 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 168 100,00 €
TOTAL BP 2026		1 243 600,00 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2026.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7. Délibération « Taux de Fongibilité des Crédits »

Madame Laëticia PICHON, Vice-présidente déléguée aux finances expose à l'Assemblée que l'application de la nomenclature M57 permet l'application de la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% maximum des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2026, à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Fongibilité des Crédits (pour mémoire) :

- Section de fonctionnement :
7.5% des dépenses réelles de la section soit un plafond de 83 400.00 €
- Section d'investissement :
7.5 % des dépenses réelles de la section soit un plafond de 5 662.50 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8. Questions et Informations Diverses

→ Projection du diaporama de présentation du SMSEAU et du rôle des élus => mail avec diapo envoyé aux communes suites aux élections municipales pour anticiper la désignation des délégués.

→ La 1^{ère} vérification électrique annuelle a été effectuée par la société SOCOTEC.
Plusieurs anomalies ont été détectées.
L'entreprise ART2L'O interviendra pour faire la mise aux normes de l'installation électrique.

→ L'entreprise ALS Bâtiments a créé un passage goudronné sur le chemin pour que le robot tondeuse puisse tondre la partie de droite du terrain.

→ Le Centre de Gestion de la Sarthe a remis le Document Unique au SMSEAU.

Après rédaction du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) il devra être validé par la F3SCT puis délibéré en Comité Syndical.

Madame LEMONIER suivra une formation d'assistante de prévention au mois de juin 2026.

La séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de séance



Le Président



Contributions 2026										
Nom BV*	Communes	EPCI	Population commune	% BV sur commune	Population par BV	Coeff. 30% Pop.	Surface commune dans BV	coeff. 70% surface	Coeff. total	Montant contribution
OC	Degré	4CPS	764	1,22%	9	0,0031	0,12	0,0184	0,0215	69,61 €
OC	La Quinte		837	23,86%	200	0,0668	2,10	0,3214	0,3882	1 257,76 €
Total Champagne Conlinoise et Pays de Sillé					209	0,0699	2,22	0,3398	0,4097	1 327,36 €
BU	Allonnes	Le Mans Métropole	10846	50,39%	5465	1,8283	9,12	1,3957	3,2241	10 445,95 €
BU	Pruillé le Chétif		1357	42,52%	577	0,1930	4,38	0,6703	0,8633	2 797,25 €
BU	Rouillon		2666	5,98%	159	0,0533	0,55	0,0842	0,1375	445,52 €
BU	Saint Georges du Bois		2308	30,56%	705	0,2360	2,20	0,3367	0,5726	1 855,37 €
OC	Allonnes		10846	5,91%	641	0,2144	1,07	0,1638	0,3782	1 225,33 €
OC	Chaufour Notre dame		1187	82,68%	981	0,3283	9,26	1,4172	1,7455	5 655,37 €
OC	Fay		770	98,84%	761	0,2546	9,39	1,4371	1,6917	5 481,00 €
OC	Pruillé le Chétif		1357	51,65%	701	0,2345	5,32	0,8142	1,0487	3 397,64 €
OC	Rouillon		2666	1,96%	52	0,0175	0,18	0,0275	0,0450	145,89 €
OC	Saint Georges du Bois		2308	69,44%	1603	0,5361	5,00	0,7652	1,3014	4 216,39 €
OC	Trangé		1678	0,63%	11	0,0035	0,07	0,0107	0,0142	46,17 €
RC	Arnage		5548	17,96%	996	0,3333	1,94	0,2969	0,6302	2 041,96 €
RC	Le Mans		148876	15,09%	22465	7,5154	7,97	1,2197	8,7351	28 301,77 €
RC	Mulsanne		5352	47,78%	2557	0,8555	7,31	1,1187	1,9742	6 396,40 €
RC	Ruaudln		3542	100,00%	3542	1,1849	13,88	2,1242	3,3091	10 721,60 €
RH	Arnage		5548	45,09%	2502	0,8369	4,87	0,7453	1,5822	5 126,25 €
RH	Le Mans		148876	0,91%	1355	0,4532	0,48	0,0735	0,5267	1 706,42 €
RH	Mulsanne		5352	52,42%	2806	0,9385	8,02	1,2274	2,1659	7 017,62 €
RN	Chaufour Notre dame		1187	0,54%	6	0,0021	0,06	0,0092	0,0113	36,70 €
Total Le Mans Métropole					47886	16,0194	91,07	13,9376	29,9570	97 060,61 €
RC	Teloché	Orée de Bercé	3126	15,35%	480	0,1605	3,50	0,5356	0,6962	2 255,59 €
RH	Écommoy		4957	22,56%	1118	0,3741	6,43	0,9841	1,3582	4 400,46 €
RH	Laigné Saint Gervais		4337	100,00%	4337	1,4509	22,20	3,3975	4,8484	15 708,81 €
RH	Marigné Laillé		1687	3,06%	52	0,0173	1,00	0,1530	0,1703	551,81 €

Nom BV*	Communes	EPCI	Population commune	% BV sur commune	Population par BV	Coeff. 30% Pop.	Surface commune dans BV	coeff. 70% surface	Coeff. total	Montant contribution
RH	Moncé en belin	Bélinois	3753	100,00%	3753	1,2555	17,50	2,6782	3,9337	12 745,30 €
RH	Saint Biez en Belin		720	25,59%	184	0,0616	2,38	0,3642	0,4259	1 379,84 €
RH	Saint Ouen en Belin		1337	100,00%	1337	0,4473	15,10	2,3109	2,7582	8 936,59 €
RH	Teloché	Total Orée de Bercée bélinois	3126	84,65%	2646	0,8852	19,30	2,9537	3,8389	12 438,16 €
					13907	4,6524	87,41	13,3774	18,0298	58 416,56 €
RC	Brette les Pins		2269	66,41%	1507	0,5041	9,63	1,4738	1,9779	6 408,34 €
RC	Changé	Sud Est Manceau	7070	22,91%	1620	0,5419	8,04	1,2305	1,7723	5 742,29 €
RC	Parigné l'Évêque		5454	42,07%	2294	0,7676	26,67	4,0816	4,8492	15 711,47 €
RH	Brette les Pins		2269	22,41%	508	0,1701	3,25	0,4974	0,6675	2 162,67 €
RH	Saint Mars d'Outillé		2517	53,95%	1358	0,4543	20,50	3,1374	3,5916	11 636,89 €
		Total Sud Est Manceau			7287	2,4379	68,09	10,4206	12,8585	41 661,66 €
FD	Yvré le Pôlin	Sud Sarthe	1736	13,62%	236	0,0791	2,97	0,4545	0,5336	1 728,97 €
RH	Château l'Hermitage		261	8,62%	22	0,0075	0,81	0,1240	0,1315	426,03 €
RH	Yvré le Pôlin		1736	55,92%	971	0,3248	12,19	1,8656	2,1903	7 096,70 €
RX	Saint Jean de la Motte		969	3,41%	33	0,0111	1,09	0,1668	0,1779	576,30 €
VZ	Saint Jean de la Motte		969	10,03%	97	0,0325	3,21	0,4913	0,5238	1 697,04 €
		Total Sud Sarthe			1360	0,4549	20,27	3,1022	3,5571	11 525,04 €
FD	Cérans-Foulletourte		3390	75,11%	2546	0,8518	24,41	3,7358	4,5876	14 863,68 €
FD	La Suze sur Sarthe		4747	9,25%	439	0,1469	1,98	0,3030	0,4499	1 457,73 €
FD	Parigné le Pôlin		1057	12,45%	132	0,0440	1,73	0,2648	0,3088	1 000,47 €
FD	Roëzé sur Sarthe		2572	7,58%	195	0,0652	2,01	0,3076	0,3728	1 207,98 €
OC	Étival lès le Mans		1860	91,94%	1710	0,5721	9,47	1,4493	2,0214	6 549,29 €
OC	Fillé		1590	11,78%	187	0,0627	1,19	0,1821	0,2448	793,08 €
OC	Louplande		1539	46,54%	716	0,2396	8,61	1,3177	1,5573	5 045,66 €
OC	Roëzé sur Sarthe		2572	32,94%	847	0,2834	8,73	1,3361	1,6195	5 247,11 €
OC	Souigné Flacé		647	10,12%	65	0,0219	1,67	0,2556	0,2775	899,05 €
OC	Spay		2876	21,13%	608	0,2033	3,00	0,4591	0,6624	2 146,24 €
OC	Voivres lès le Mans		1365	95,35%	1302	0,4354	10,87	1,6636	2,0990	6 800,66 €
PR	Chemiré le Gaudin		1016	20,57%	209	0,0699	4,69	0,7178	0,7877	2 552,09 €

Nom BV*	Communes	EPCI	Population commune	% BV sur commune	Population par BV	Coeff. 30% Pop.	Surface commune dans BV	coeff. 70% surface	Coeff. total	Montant contribution
PR	La Suze sur Sarthe	Val de Sarthe	4747	0,14%	7	0,0022	0,03	0,0046	0,0068	22,08 €
PR	Louplande		1539	53,46%	823	0,2752	9,89	1,5136	1,7888	5 795,79 €
PR	Roëzé sur Sarthe		2572	2,04%	52	0,0176	0,54	0,0826	0,1002	324,63 €
PR	Souigné Flacé		647	5,88%	38	0,0127	0,97	0,1485	0,1612	522,22 €
PR	Voivres lès le Mans		1365	4,65%	63	0,0212	0,53	0,0811	0,1023	331,60 €
RH	Guécélard		3240	73,11%	2369	0,7924	8,92	1,3651	2,1576	6 990,50 €
RH	Parigné le Pôlin		1057	50,43%	533	0,1783	7,01	1,0728	1,2511	4 053,71 €
RH	Spay		2876	0,70%	20	0,0067	0,10	0,0153	0,0220	71,41 €
RN	Chemiré le Gaudin		1016	45,00%	457	0,1529	10,26	1,5702	1,7232	5 583,04 €
RN	Étival lès le Mans		1860	8,54%	159	0,0531	0,88	0,1347	0,1878	608,52 €
RN	Fercé sur Sarthe		586	5,79%	34	0,0114	0,70	0,1071	0,1185	383,88 €
RN	Souigné Flacé		647	84,00%	543	0,1818	13,86	2,1212	2,3030	7 461,64 €
RX	Malicorne sur Sarthe		1892	23,64%	447	0,1496	3,57	0,5464	0,6960	2 255,00 €
VZ	Cérans-Foulletourte		3390	23,69%	803	0,2687	7,70	1,1784	1,4471	4 688,55 €
VZ	La Suze sur Sarthe		4747	20,19%	958	0,3206	4,32	0,6611	0,9818	3 180,91 €
VZ	Malicorne sur Sarthe		1892	45,96%	870	0,2909	6,94	1,0621	1,3530	4 383,75 €
VZ	Mézeray	1867	100,00%	1867	0,6246	33,11	5,0672	5,6918	18 441,43 €	
VZ	Saint Jean du Bois	626	4,38%	27	0,0092	0,64	0,0979	0,1071	347,07 €	
Total Val de Sarthe					19028	6,3654	188,33	28,8224	35,1879	114 008,77 €
Total général					89678	30	457	70	100	324 000,00 €

BU : Bujerie / FD : Fessard / OC : Orne-Champenoise / PR : Préau / RC : Roule-Crottes / RH : Rhonne / RN : Renom / RX : Riboux / VZ : Vézanne